



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité 2022

des services de l'Etat dans l'Allier



Sommaire

Editorial p. 1

1 L'ÉTAT AGIT POUR LA POPULATION p. 2

- 1. Répondre aux crises
- 2. Protéger la population
- 3. Garantir cohésion sociale et vie démocratique

2 L'ÉTAT AGIT POUR LE TERRITOIRE p. 13

- 1. Accélérer la transition écologique
- 2. Connecter le territoire, en valoriser le patrimoine
- 3. Moderniser le service aux usagers
- 4. Accompagner les collectivités territoriales

3 L'ÉTAT AGIT POUR L'ÉCONOMIE p. 27

- 1. Soutien à l'activité économique
- 2. Lutter contre l'inflation
- 3. Favoriser l'emploi

Glossaire p. 33

Editorial

Madame le Préfet de l'Allier, Pascale TRIMBACH



Ce rapport des services de l'État 2022 est tout d'abord l'occasion pour moi de saluer l'engagement et le travail accompli par mes deux prédécesseurs ayant œuvré pour le Bourbonnais en 2022 : Jean-François Treffel et Valérie Hatsch.

Le rapport d'activité des services de l'État s'inscrit dans une démarche de transparence à l'égard des élus et des habitants de l'Allier. Elle rend compte de l'implication quotidienne et concrète des services de l'État.

Après deux années de crise sanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19, l'année 2022 a été marquée par un enchaînement et une accumulation d'autres crises auxquels les services de l'État dans le département ont eu à faire face.

Une crise humanitaire d'ampleur inédite, tout d'abord, conséquence du déclenchement du conflit entre l'Ukraine et le Russie. Le retour de la guerre sur le continent européen s'est traduit par un afflux de réfugiés. La France s'est mobilisée et a pris toute sa part pour leur accueil. Fidèle à son histoire et sa tradition humaniste, pour le département de l'Allier ce furent ainsi quelque 619 personnes qui ont été prises en charge par les différents dispositifs déployés par l'État.

Une crise économique, ensuite. Le conflit russo-ukrainien a eu des conséquences économiques majeures sur les prix de l'énergie et des matières premières, avec des effets inflationnistes en cascade. L'État s'est mobilisé pour mettre en place des dispositifs d'atténuation des hausses de coût les plus brutales, pour les professionnels comme pour les particuliers. Il s'est également préparé à des tensions sur l'approvisionnement en électricité et en gaz, qui n'ont heureusement pas été aussi aiguës que redoutées.

Des crises climatiques, enfin. Entre sécheresse et intempéries, le département de l'Allier n'a guère été épargné par les aléas climatiques. Les orages de grêles du mois de juin 2022 ont durement affecté le bassin vichyssois et la vie quotidienne de ses habitants. Sécuriser d'abord, accompagner ensuite, ont été les maîtres mots des services de l'État qui se sont tenus aux côtés des élus afin de les soutenir au mieux face aux sinistres provoqués par la grêle.

En dépit des crises, l'année 2022 a également été une année de projets et – pour certains – de leur concrétisation.

Ainsi, l'action de l'État a été protéiforme : engagement en faveur de la transition écologique, lutte contre la fracture numérique, soutien aux collectivités locales, valorisation du patrimoine, modernisation du service fourni aux usagers, et tant d'autres chantiers. Pour ne citer qu'un accomplissement, la mise en service le 4 novembre 2022 de l'A79 reliant la Saône-et-Loire à l'Allier est un succès majeur en matière de désenclavement de notre territoire, de fluidification et de sécurisation du trafic puisqu'il s'agit de la première autoroute de France à péage en flux libre.

Loin d'être exhaustif, ce rapport permet de rendre compte de la multiplicité des champs d'intervention de l'État aux côtés des collectivités locales, de ses partenaires et pour les usagers. Au-delà, il me permet également de rendre hommage à l'engagement de l'ensemble des agents de l'État qui mettent en œuvre quotidiennement les valeurs républicaines et du service public. Les attentes de nos concitoyens demeurent fortes, mais j'espère qu'à la lecture de ce bilan vous pourrez ressentir la mobilisation des services de l'État qui, accompagnés de ses partenaires, répondent aux divers enjeux de l'Allier.

1

L'ÉTAT AGIT POUR LA POPULATION



1. Répondre aux crises

L'année 2022 a été marquée par une succession de crises, certaines nationales et internationales, d'autres locales. Face à chacune d'entre elles, les services de l'État dans l'Allier ont su faire face, pour sécuriser et protéger la population.

Une crise géopolitique et humanitaire : la guerre en Ukraine et l'accueil de réfugiés

De mars à mi-juin 2022, l'Allier a pris en charge les personnes arrivant directement dans le département, par leurs propres moyens ou via des opérations d'accueil organisées par des communes ou des collectifs.

Le premier semestre a été consacré à l'urgence.

Le service hébergement, logement et protection des personnes vulnérables de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et l'association ANEF 63, seule mandatée alors, ont œuvré pour :

- constituer le réseau labellisé d'hébergements citoyens ;
- identifier, appuyer, et apporter un soutien aux opérations citoyennes d'accueil ;
- ouvrir des accueils de jour ;
- créer des capacités d'hébergement et un sas d'hébergement collectif au Vernet.

A partir de juin, la réponse s'est structurée pour insérer les personnes sous protection.

Aussi, en juin, un poste a pu être créé au sein de la DDETSPP, afin de déployer, avec trois nouveaux opérateurs, les bailleurs sociaux, les partenaires institutionnels et les acteurs de l'emploi les axes stratégiques nationaux :

- accès au logement social en intermédiation locative ;
- rééquilibrage territorial ;
- aide à la mobilité ;
- stratégie d'accès à la formation qualifiante et à l'emploi ;
- développement de l'hébergement ;
- structuration de l'existant ;
- pilotage des acteurs de l'accueil et de l'accompagnement.

Le bureau des étrangers et des migrations de la préfecture a été pleinement mobilisé sur la crise ukrainienne en 2022.

Il s'est organisé sans préavis pour recevoir sans rendez-vous l'ensemble des personnes se présentant au guichet. Au total, ce sont environ 500 autorisations provisoires de séjour qui ont été délivrées par le service. L'État a par ailleurs mis à la disposition des ressortissants ukrainiens 120 places en sas accueil, avec un accompagnement par les associations ANEF 63 et Coallia.

Environ 20% des adultes de 18 à 65 ans sont en emploi. Cette donnée semble cohérente avec les données nationales, peu étayées. L'effort s'est tourné depuis septembre vers l'accès aux formations qualifiantes répondant aux besoins du territoire. Il devra être poursuivi en 2023 afin de favoriser l'accès à l'autonomie des publics accompagnés.

619 ukrainiens accueillis

Au 31 décembre 2022, 418 ukrainiens sont présentes dans l'Allier, soit 1,24 BPT (bénéficiaire de la protection temporaire) pour 1000 habitants, contre 1,50 au niveau national.

Un épisode de grêle dévastateur

Les violents épisodes de grêle des 4 et 21 juin 2022 survenus dans le département ont particulièrement marqué les esprits : plus de 40 000 bâtiments et habitations ont été endommagés, 17 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, et les infrastructures publiques n'ont pas été épargnées.

Le montant des travaux est estimé à 15,3M€ pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sinistrés. Cette estimation s'élève à 17,5M€ en ajoutant les infrastructures du Conseil Départemental, l'Hôpital de Vichy et l'Ehpad de Lapalisse.



Les collectivités locales sont accompagnées par l'État dans la rénovation des bâtiments publics grâce à l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

En 2022, 61 000€ ont été versés à ce titre. De nombreuses collectivités n'ont pas encore reçu la proposition de leur assureur.

Malgré des dégâts considérables touchant les particuliers et les entreprises, la mobilisation immédiate des services de l'État, des élus et de la population a permis d'apporter une réponse rapide et adaptée à cette situation de crise. Plus que jamais, cet événement nous démontre la nécessité d'accompagner les territoires dans le défi de l'adaptation au changement climatique.

Focus sur le Fonds d'urgence grêle

Pour soutenir les exploitations agricoles sinistrées, le Fonds d'urgence grêle a été doté d'une enveloppe de 2,6 M € pour le département de l'Allier. Les demandes d'aide font état de près de 60 ha de surfaces de bâtiments et 18 000 ha de surfaces de cultures ou prairies sinistrées par la grêle.

Le Fonds d'urgence grêle a permis d'indemniser toutes les exploitations avec plus de 200 m² de surfaces de bâtiments ou plus de 15 ha de surface pondérée en cultures sinistrées par la grêle, à hauteur de 5 000 € par exploitation au minimum. Des aides supérieures ont été octroyées aux exploitations les plus touchées, en priorisant les jeunes agriculteurs et les exploitations en difficulté financière.

Une crise sanitaire touchant l'avifaune du département

Un premier cas de grippe aviaire a été détecté en octobre 2022, dans l'avifaune sauvage sur le secteur de Vallon-en-Sully, arrondissement de Montluçon. Il s'agissait d'une colonie de cygnes tuberculés qui hivernaient sur le Cher.

Des règles strictes de confinement et de biosécurité ont été mises en place ainsi que des contrôles analytiques dans les communes contenues dans un cercle de rayon 20 Km - ce qui incluait une quinzaine de commune du Cher et une trentaine de l'Allier - et concernaient aussi bien les éleveurs professionnels que les particuliers (basses-cours).

À la suite de ce premier foyer, d'autres cas ont été détectés le long de la Loire et de l'Allier en fin d'année 2022 et dans les premiers mois de 2023 ; ce qui tend à prouver que le virus est maintenant endémique parmi les oiseaux sauvages et qu'il faut apprendre à vivre avec ce risque, en renforçant, notamment, les mesures de protection et de biosécurité.

Une sécheresse amenée à se répéter et à augmenter en intensité

Comme d'autres départements sur le territoire national, l'Allier a été fortement touché par la sécheresse en 2022, affectant l'activité économique, notamment les exploitations agricoles.

Sur demande de Madame le Préfet, 11 dossiers de communes affectées par la sécheresse ont été présentés afin d'obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, accordée par arrêté interministériel du 25 avril 2023 paru au Journal officiel du 10 juin 2023. Ainsi, les communes d'Audes, de Chazemais, de Meaulne-Vitray, d'Urçais, de Vaux, de Désertines, de Domérat, de Lignerolles, de Montluçon, de Prémilhat et de Courçais ont vu leur situation de sécheresse consacrée comme catastrophe naturelle, permettant une indemnisation.



Le 3 août 2022, le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire s'est déplacé dans l'Allier, sur le thème de la résilience de notre agriculture face aux aléas climatiques.

À l'occasion de ce déplacement, le ministre a présenté les conclusions et recommandations de la mission « flash » lancée à la suite des épisodes de grêle qui avaient touché une partie du territoire entre fin mai et fin juin 2022, notamment l'Allier. Il avait profité de cette visite pour échanger avec les acteurs du secteur agricole local et pour visiter une exploitation agricole, touchée par les derniers épisodes d'intempéries.

2. Protéger la population

Dans l'Allier comme sur le reste du territoire national, l'État est resté mobilisé pour assurer la protection de la population : sécurité intérieure, sécurité routière, protection des consommateurs, mais aussi contrôle des règles de construction de l'habitat et des établissements recevant du public.

Assurer la sécurité intérieure : lutter contre les violences intrafamiliales, contre les rodéos urbains, prévenir la délinquance et la radicalisation et assurer l'abandon d'armes

Une hausse en trompe l'œil des indicateurs de sécurité intérieure

L'année 2022 a été marquée par la hausse de la quasi-totalité des indicateurs de la délinquance enregistrée dans le département par rapport à l'année précédente. La tendance départementale suit l'évolution nationale des indicateurs.

Cette augmentation des indicateurs de délinquance est à relativiser, dans la mesure où elle s'appuie sur une comparaison entre l'année 2022 (sans restrictions sanitaires) et l'année 2021 (encore marquée par des restrictions liées à la pandémie). En comparant 2019 (année de référence) et 2022, on constate que la délinquance ne progresse pas dans le département de l'Allier.

Le taux d'élucidation des forces de sécurité intérieure est supérieur dans l'Allier par rapport au niveau national (+ 5 points sur les atteintes aux biens, + 13 points sur les atteintes aux personnes et + 7 points sur les escroqueries). L'indicateur des infractions relatives à l'activité des services (IRAS) est également en progression, ce qui contribue mécaniquement à l'augmentation des statistiques évoquée précédemment, mais démontre également l'importance des moyens consacrés aux contrôles, notamment en matière de lutte contre les stupéfiants.

Faits enregistrés	2021	2022	Evolution 2021-2022	Taux départemental pour 1 000 habitants (année 2022)	Taux national pour 1 000 habitants (année 2022)
Atteintes aux biens	5 668	6 049	+ 6,7%	17,94	28,58
Atteinte volontaire à l'intégrité des personnes	2 765	2 961	+ 7,1%	8,68	11,79
Escroqueries et infractions économiques et financières	2 016	2 151	+ 6,7%	6,38	6,62
Infractions relatives à l'activité des services	1 510	1 790	+ 18,5%		
Violences intrafamiliales (dont violences faites aux femmes)	1 092 (862)	1 175 (940)	+ 7,6% (+ 10,3%)		
Stupéfiants	1 150	1 395	+ 21,3%	4,14	4,36

Lutter contre les violences intrafamiliales. Une priorité forte.

Dans une moindre mesure, les violences intrafamiliales suivent la tendance à la hausse observée au niveau national (+7,6 % dans l'Allier, + 13,5 % au niveau national).

80 % des victimes des violences intrafamiliales sont des femmes. Chaque année, les personnels de police et de gendarmerie sont formés spécifiquement à ces questions, et l'accueil des victimes et la prise en compte de la parole sont sans cesse améliorés. A ce titre, l'État continue de soutenir le financement des postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG).

Au 1er septembre 2022, a été créée la maison de protection des familles (MPF) sur la commune du Montet. La MPF est non seulement un point d'entrée unique pour l'ensemble des partenaires du département (associatifs, institutions ou autre), mais aussi un appui pour les unités, y compris sur le volet judiciaire. Elle coordonne et met en cohérence les efforts de prévention avec l'ensemble de ces partenaires et élus.

Lutte contre les rodéos urbains

**2 000 contrôles
227 verbalisations
9 saisies de véhicules**

Les fonds mobilisés pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation

262 000 € au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, dit FIPDR (vidéosurveillance, sécurisation des écoles, etc.)

12 400 € de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)

44 500 € de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) pour des actions permettant la lutte contre les addictions et conduites addictives

Une opération nationale d'abandon d'armes

A l'automne 2022, pendant 8 jours, a eu lieu une opération nationale d'abandon d'armes héritées ou trouvées. Les forces de sécurité intérieure (commissariats de Moulins et Montluçon, compagnie de gendarmerie de Vichy) ont été mobilisées pour procéder à la récupération des armes que les particuliers souhaitaient abandonner à l'État.

Lorsque ces armes ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier, elles sont détruites au sein des régions de gendarmerie et de l'échelon zonal de la police. Dans le cas contraire, elles sont remises à des musées.

1 500 armes récupérées

Également près de 34 000 munitions collectées dans l'Allier à l'occasion de l'opération nationale d'abandon d'armes.

Renforcer la sécurité routière dans l'Allier

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), 56 926 euros ont été mobilisés pour soutenir les actions en faveur des conducteurs des deux-roues motorisés, des seniors, de l'usage de l'alcool et stupéfiant au volant ainsi que les risques lors des déplacements professionnels. Une campagne d'affiches de communication sur la lutte contre le téléphone au volant a également été déployée.



Bilan de l'accidentologie dans le département en 2022

Au cours de l'année 2022, 235 accidents ont eu lieu faisant 288 blessés dont 152 hospitalisés et 22 tués. En comparaison avec l'année 2019 (les années 2020 et 2021 n'étant pas représentatives au regard de la crise sanitaire), il est constaté une légère baisse de l'ensemble des indicateurs (-5 % d'accidents, -4 % de blessés, -8 % de blessés et -7 % de blessés hospitalisés).

Assurer la sécurité économique des consommateurs et la garantie de la loyauté des transactions commerciales

Les 5 agents du service concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (CCRF) à la DDETSP de l'Allier ont pour mission de faire respecter les règles en matière de concurrence et de consommation. 2022 fut notamment marqué, outre deux alertes alimentaires d'ampleur en début d'année (pizzas et chocolat) et le contrôle des prix des carburants à la pompe, par l'impératif d'adapter très rapidement l'action de la direction générale CCRF aux conséquences de la situation internationale sur l'économie nationale et à rediriger l'action dans les secteurs prioritaires.

Ainsi, en 2022, s'est poursuivi l'effort d'accompagnement des transformations de la consommation (commerces en ligne, influenceurs/créateurs de contenus). De même, des actions de contrôle et d'enquête ont ciblé la loyauté des allégations commerciales en matière environnementale (face aux soupçons de greenwashing). Ces actions s'inscrivent désormais dans le cadre de la planification écologique, laquelle comporte un chantier dédié à la consommation durable. Enfin, un volet important de l'activité a concerné le pouvoir d'achat : contrôles de l'information sur les prix, vente de biens sur les plateformes en ligne, dropshipping, shrinkflation, made in France, BIO et économie touristique.

Activité du service

135 dossiers d'enquête traités

101 avertissements
réglementaires notifiés

340 établissements visités (dont 20
sur avertissement ou mesure de
police administrative)

24 injonctions transmises

62 prélèvements réalisés
(principalement alimentaires)

6 procès-verbaux donnant lieu
à des sanctions financières

Contrôler les règles de construction des bâtiments

Chaque opération contrôlée fait l'objet d'un rapport de visite adressé au maître d'ouvrage, assorti d'un délai pour remédier aux non-conformités constatées. Parallèlement, en cas de non-conformités un procès-verbal est transmis au procureur de la République qui peut décider du traitement judiciaire du dossier.

Les contrôles des règles de construction : chiffres et méthodologie

9 contrôles effectués représentant 32 logements individuels et 91 logements collectifs portant sur : l'accessibilité, la sécurité incendie, l'aération, les gardes corps et la réglementation thermique.

Assurer le suivi des établissements recevant du public (ERP)

L'activité des commissions de sécurité et d'accessibilité a été soutenue. La période post Covid s'est traduite par une forte augmentation du nombre d'avis défavorables en visite périodique, en particulier pour les salles polyvalentes des communes.

Une attention particulière a été apportée aux locaux à sommeil, sous avis défavorables, parfois depuis plusieurs années. Ainsi, 14 ERP à sommeil ont fait l'objet d'une réunion avec les maires et les exploitants de ces ERP, et trois d'entre eux ont été fermés par les maires.

3. Garantir cohésion sociale et vie démocratique

La vie démocratique et sociale du département a été animée en 2022, et les services de l'État ont su accompagner des actions de cohésion sociale résolues, mais aussi veiller au bon fonctionnement de la vie démocratique, tant en matière d'élections que de sécurité des élus.

La vie démocratique de l'Allier : élections et sécurité des élus

L'année 2022 a été une année intense pour la vie démocratique, avec la tenue de deux scrutins majeurs à moins de deux mois d'intervalle : l'élection présidentielle et les élections législatives.

L'envoi des professions de foi et des bulletins de vote aux électeurs, et le colisage des bulletins de vote aux mairies pour la tenue des scrutins, ont été effectués en régie par la préfecture. Ces travaux, réalisés au Parc des expositions d'Avermes, ont nécessité le recrutement de 191 personnes pour chacun des scrutins (fonctionnaires d'État tous périmètres, fonctionnaires territoriaux, demandeurs d'emploi, étudiants).



Les élections en chiffres

9 millions de professions de foi et de bulletins de vote distribués

250 000 électeurs

450 bureaux de vote

Alors que la sécurité des élus de la République est fréquemment menacée sur le territoire national (les menaces et violences faites aux élus ont augmenté de 32 % entre 2021 et 2022), les services de l'État dans l'Allier sont pleinement mobilisés sur cette question, en leur assurant conseils et protection.

La politique de la ville dans l'Allier, instrument de cohésion sociale



La politique de la ville se déploie dans 6 quartiers prioritaires répartis sur les 3 agglomérations de Moulins, Montluçon, Vichy. Elle s'est traduite en 2022 par des financements à hauteur de 702 923 € tous dispositifs confondus auxquels il faut ajouter 996 582 € d'abattements de taxe foncière sur la propriété bâtie, bénéficiant aux bailleurs sociaux en contrepartie d'actions de proximité dans les quartiers.

Dans l'Allier, les 3 contrats de ville (Moulins, Montluçon, Vichy) conclus en 2015 prendront fin en décembre 2023. L'année 2022 a donc été une année charnière pour la politique de la ville : à la fois une année de bilan et une année de projection vers l'avenir. Une large concertation des partenaires au contrat de ville de chacune des agglomérations a donc été menée pour préparer la future contractualisation de 2023.

Le Service National Universel, expression de la solidarité nationale



Le Service National Universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement.

Le département de l'Allier s'illustre par un engagement majeur sur le SNU autour de deux axes, l'un lié à la constitution des cohortes de volontaires de l'Allier et l'autre par l'organisation des séjours d'accueil.



Le SNU en Allier en 2022

286 volontaires soit 114 % de la cible fixée à 250.

Séjour du 12 au 24 juin 2022 à Bellerive-sur-Allier avec 141 volontaires

Séjour du 3 au 15 juillet 2022 au lycée agricole de Neuvy avec 173 volontaires

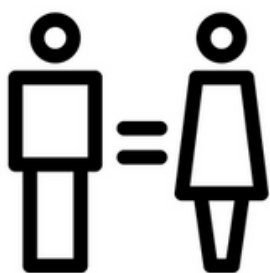
Tous les volontaires ont été accompagnés par une équipe de 27 encadrants issus de l'armée, de l'éducation populaire et de la jeunesse ainsi que de l'éducation nationale, et ils ont pu bénéficier d'un programme d'activités dense et varié, répondant aux sept thématiques nationales et intégrant des initiatives locales liées aux ressources du territoire. Dans ce cadre, la DDFIP de l'Allier a rencontré 160 de ces jeunes volontaires (sur six séances d'1h30) au cours desquelles des notions de civisme fiscal, ainsi que les missions de la DGFIP, les métiers, les concours et les recrutements du réseau ont été présentés.

Le service civique, engagement de long court

La dotation des postes financés par l'agence nationale du service civique pour le département de l'Allier en 2022 s'élevait à 471 contrats tous agréments confondus (agréments SDJES et agréments nationaux dont Education nationale). L'Allier a validé 358 contrats, soit 76% d'atteinte de la cible pour une moyenne régionale établie à 52%, et 56% au niveau national.

Quelques actions solidaires

Agir pour une culture de l'égalité dès le plus jeune âge



La délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) de l'Allier a accompagné, en partenariat avec le bureau d'étude Artemisia, la crèche Babilou de Montluçon afin de mettre en place une sensibilisation à l'égalité dès le plus jeune âge. Cette démarche a abouti à la remise du certificat EgaliCrèche à la crèche Babilou Montluçon-Pasquis le 1er mars 2022 par le sous-préfet de Montluçon. L'objectif de la mise en place de ce dispositif est de permettre une sensibilisation des personnels de crèche et la construction d'un projet permettant une socialisation plus égalitaire des enfants.



Réinsertion professionnelle d'un militaire blessé

L'office national des combattants et victimes de guerre participe à la réinsertion professionnelle des militaires blessés en assurant leur accompagnement après leur départ de l'institution. Une attention particulière est portée aux militaires souffrant d'état de stress post-traumatique.



Lutte contre la précarité menstruelle

Dans la poursuite des actions menées en 2021, des actions en faveur de la lutte contre la précarité menstruelle ont été mises en œuvre pour réaliser des collectes de protections périodiques à destination des femmes en situation précaire, avec le soutien des associations du territoire.

2

L'ÉTAT AGIT POUR LE TERRITOIRE



1. Accélérer la transition écologique

2022 a vu naître la notion de planification écologique dans les politiques publiques. A l'échelle nationale et à l'échelle locale, celle-ci se décline dans des actions concrètes des pouvoirs publics en faveur de la transition écologique.

Initialisation du Fonds vert

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, ou « Fonds vert » a été annoncé le 27 août 2022 par la Première ministre Élisabeth Borne et inscrit dans la loi de finances 2023.

Doté de 2 Mds€, ce fonds vise l'accélération de la transition écologique. Voulu au plus proche des besoins territoriaux, il est entièrement déconcentré auprès des préfets de région et de département. Dans l'Allier, ce sont ainsi près de 4 M€ qui seront destinés à soutenir en 2023, les projets des collectivités.

ZOOM : le projet EMILI, un projet d'envergure pour préparer demain



Dans le cadre du plan de relance, le projet EMILI (Lithium) de la société Imerys a été retenu au titre de la transition écologique avec une subvention de 1 M €. Il vise à étudier la faisabilité de la valorisation du lithium présent sur le site. Ce projet stratégique s'inscrit dans le cadre de la souveraineté européenne pour la production des batteries qui permettraient, selon l'entreprise, d'alimenter 700 000 véhicules/an.

Des actions de protection de l'environnement

Reconnexion d'une "boire" sur le domaine public fluvial, à Moulins

Les connexions entre les différents milieux de la rivière Allier permettent à de nombreuses espèces animales de trouver des zones diversifiées pour leur croissance et leur reproduction et qui répondent à leurs besoins vitaux. En particulier, les noues ou boires (anciens bras de la rivière devenus inactifs), lorsqu'elles sont reliées à l'axe principal de la rivière, sont essentielles pour la reproduction ou l'alimentation de poissons comme le brochet, espèce repère qui y trouve des eaux peu profondes et des végétaux immergés. Les jeunes alevins y trouvent des supports de ponte au printemps, puis des refuges. Après quelques semaines, les alevins quittent cette « nurserie » naturelle et rejoindront la rivière.

Constat

Ce cycle est aujourd'hui fortement perturbé, suite à l'évolution de l'occupation des sols, à la diminution de l'intensité, de la fréquence et de la durée des crues, à l'exploitation passée de gravières et sablières dans le lit de la rivière pour satisfaire les besoins en matériaux de construction. De nombreuses boires sont aussi colonisées par des espèces exotiques envahissantes comme la jussie ou la renouée.

Action de la DDT

Face à ce constat, la DDT a donc entamé à titre expérimental des travaux visant à reconnecter des noues à l'axe principal d'écoulement. Après un premier chantier expérimental conduit en 2019 sur une boire à Bagneux, la DDT a engagé en 2022 des travaux de réouverture d'une boire en rive gauche de l'Allier à Moulins, au niveau du quartier de Nomazy, afin de rétablir une connexion hydraulique permanente avec la rivière. L'efficacité de ces travaux sera évaluée par inventaire piscicole en 2023.

Renforcement de la digue de la Brasserie

La digue de la Brasserie est située sur la commune de Moulins, en rive gauche de l'Allier, en amont du pont Régemortes. Avec une longueur totale d'environ 1,14 km et une hauteur variable comprise entre 4 m et 5 m, elle fait partie du système d'endiguement de Moulins.

Constat

Construite en surélévation du terrain naturel, sa fonction principale, est de contenir les eaux lors d'épisodes de crues, afin de protéger les zones naturellement inondables de la partie du quartier de la Madeleine située notamment dans le triangle formé par la route départementale 2009, le remblai SNCF et la digue de la Brasserie. Cette zone représente une superficie de près de 14 ha.

Action de la DDT

Afin d'améliorer la protection apportée par cette digue un muret de rehausse d'une hauteur comprise entre 0,5 m et 1,10 m sur une longueur de 340m a été construit. Cette opération s'inscrit dans un projet global de fiabilisation du système d'endiguement

Surveiller les installations classées pour la protection de l'environnement

L'inspection des installations classées assure la protection des riverains et de l'environnement vis-à-vis des risques accidentels, des pollutions, des risques sanitaires et des nuisances pouvant être générés par les établissements industriels ou agricoles relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances est potentiellement une ICPE.

L'Allier compte environ 280 ICPE soumises à autorisation ou enregistrement suivies et contrôlées par la DREAL (hors élevages et installations connexes qui relèvent de la DDETSPP).

L'action de la DREAL en 2022

140 inspections sur sites industriels

15 sanctions (mises en demeure, astreintes journalières, amendes administratives)

22 contrôles inopinés de rejets (eau, air, etc.)

2. Connecter le territoire, en valoriser le patrimoine

2022 a été l'année d'accomplissements majeurs pour notre territoire, mais aussi de lancement et de poursuite de projets, pour toujours mieux le valoriser.

Développer les infrastructures routières

Un accomplissement majeur est la mise en service le 4 novembre 2022 de l'A79 entre Digoin en Saône-et-Loire et Sazeret dans l'Allier : sur ce tronçon de 88 km, l'A79 remplace la N79, dite aussi Route Centre Europe Atlantique, axe est-ouest très emprunté qui relie les frontières allemande, suisse et italienne à la côte Atlantique. Il s'agit de la première autoroute en France à péage, mais sans barrière et à flux libre. Les barrières de paiement sont remplacées par trois autres moyens de règlement, pour éviter les ralentissements et les bouchons.



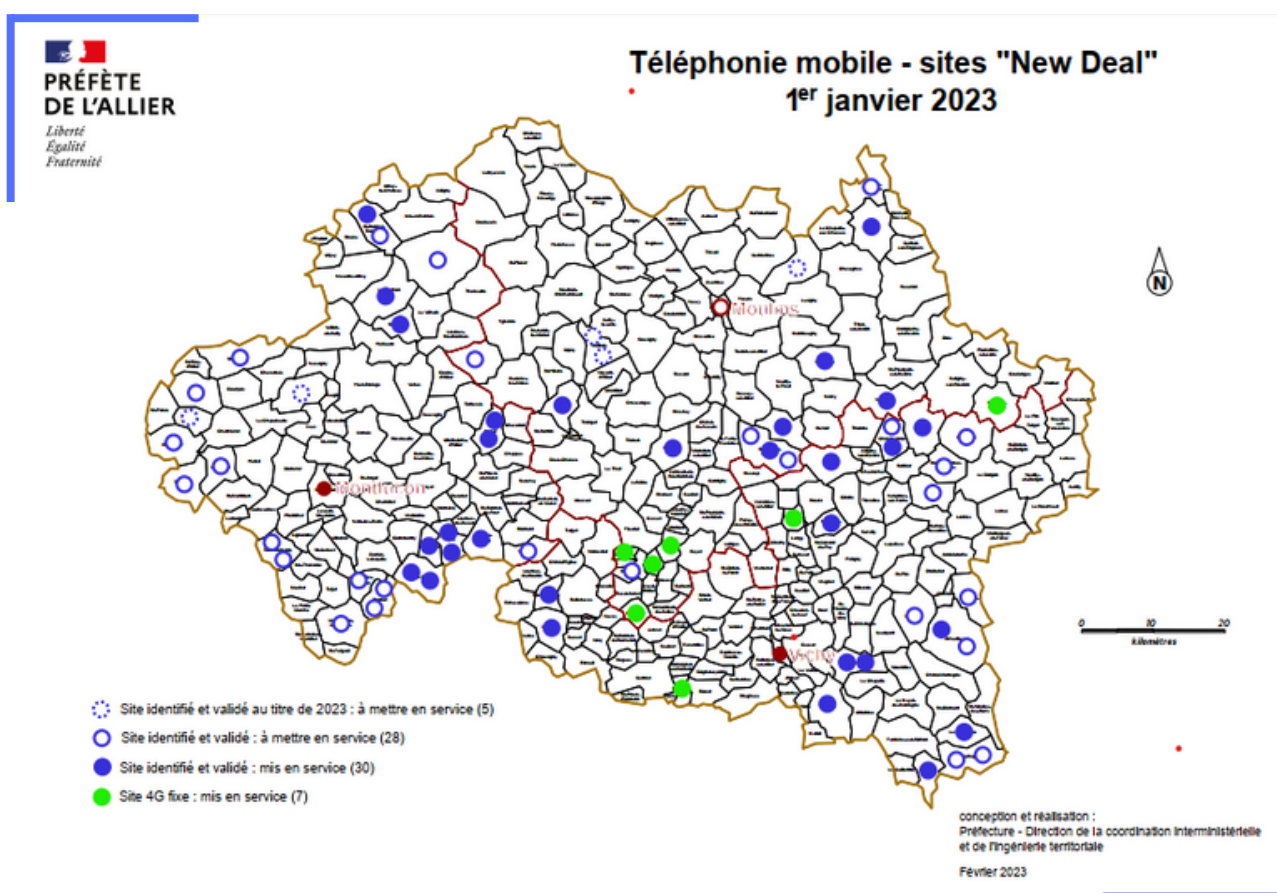
Plus de deux cents élus et acteurs locaux ont participé à l'inauguration de l'A79, à Toulon-sur-Allier, le lundi 14 novembre. La Bourbonnaise a été officiellement baptisée par le ministre des Transports, Clément Beaune.

Le projet de contournement nord-ouest de Vichy traversant les communes de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat a été soumis à une enquête publique du 28 novembre 2022 au 6 janvier 2023. Cette opération telle qu'elle a été présentée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) maître d'ouvrage, consiste en la création d'un nouvel axe de circulation bidirectionnel à deux voies sur environ 6,5 km et l'aménagement sur place de la RD 67 sur 5,5 km.

Renforcer le réseau de télécommunications et lutter contre la fracture numérique

Pour résorber la fracture numérique et assurer une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire, le gouvernement a engagé depuis 2018, en partenariat avec les opérateurs, un plan baptisé New Deal Mobile, qui oblige les opérateurs à construire 5 000 nouveaux sites de téléphonie mobile (d'ici à 2026).

Parmi les communes s'étant manifestées, l'équipe projet a identifié, en 2022, 8 d'entre elles qui bénéficieraient d'études de faisabilité (étude radio) (Chézy, Meillers, Mesples, Audes, Neuilly le Réal, Sanssat, Ferrières-sur-Sichon, Chirat-l'Eglise), ainsi que 5 zones frontalières demandées en commun avec le Cher, la Nièvre et le Puy-de-Dôme (Chantenay Saint Imbert (58) -Aubigny/Saint-Léopardin-d'Augy (03), Lurcy-Lévis (03)/Augy/Aubois (18), Durmignat (63)/Echassières (03), Lachaux (63)/La Guillermie (03), Buxières-sous-Montaigut (63)/La Celle (03).



En 2022, 10 communes ont pu bénéficier d'une amélioration de couverture : Ronnet, Saint-Désiré, Teillet Argenty, Le Breuil, Treignat, Saint-Gérard-de-Vaux, Saint-Pierre-Laval, Archignat, Montcombroux-les-Mines, Montaigu-le-Blin.

Mieux connaître le territoire bourbonnais

En 2022, la DDT a réalisé un atlas cartographique de l'Allier, intitulé « Mémento de l'Allier ». Cet atlas est composé d'une cinquantaine de cartes accompagnées de données chiffrées dans une dizaine de thématiques en lien avec les métiers de la DDT (aménagement, énergie, eau, biodiversité, agriculture, risques, habitat, etc.).

Cet atlas a été transmis à nos partenaires début 2023. Il est disponible en bas de la page d'accueil du site internet des services de l'État dans l'Allier, et en scannant le QR code ci-contre.



Soutenir la culture dans l'Allier

L'État soutient la culture dans l'Allier

Ce soutien de l'État au secteur culturel apparaît par un investissement financier significatif : le montant des subventions programmées en 2022 par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) dans le département de l'Allier s'élève à près de 11 M€.



Un engagement pluriannuel et pérenne aux côtés du Centre national du costume et de la scène

Le Centre national du costume de scène est la première structure de conservation, en France comme à l'étranger, à être entièrement consacrée au patrimoine matériel des théâtres. L'État s'est engagé, à travers divers instruments, à participer au financement de l'opération d'extension du CNCS, intitulée « La Scène » et achevée en 2023.



ZOOM : subventions programmées par la DRAC en 2022 dans l'Allier

Soutien aux politiques patrimoniales (monuments historiques, archéologie, musées, archives, ethnologie)

BOP 175 : 8.31 M€ dont 4.38 M€ pour les monuments historiques

Principaux postes de soutien

- Concernant les monuments historiques n'appartenant pas à l'État : 43 opérations de restauration ont été financées pour 3 395 806 € (dont plus de 2,4M€ pour la restauration du patrimoine thermal de la ville de Vichy) et 6 opérations de travaux d'entretien pour 20 045 €.
- Concernant les monuments propriétés de l'État, à noter le début du chantier de restauration des façades de la cathédrale de Moulins pour une 1ère tranche de 850 000 €.
- L'archéologie préventive a connu une croissance marquée liée à l'aménagement de l'autoroute A79. A noter aussi la requalification du centre ancien de Montluçon qui a fait l'objet de prescriptions de diagnostics préventifs.
- Les musées ont bénéficié de 1 774 214 € en fonctionnement et 804 000 € en investissement

Soutien à la création artistique (spectacle vivant, arts plastiques)

BOP 131 : 1.86 M€

Principaux postes de soutien

- Le centre dramatique national des Illets a bénéficié de 1 335 217 €
- Soutien des résidences artistiques pour un montant total de 71 400 €
- Festival de photographies contemporaines de Vichy soutenu à hauteur de 9 000 €
- Soutien du domaine du livre et de la lecture à hauteur de 123 305 €
- Soutien du festival Jean Carmet pour 9 000 €

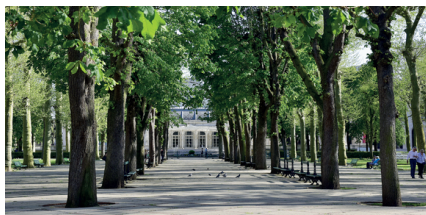
Soutien à la transmission et à la démocratisation culturelle (enseignement supérieur artistique, éducation artistique et culturelle, contrats de ville, développement des territoires ruraux)

BOP 361 : 745 822 €

Principaux postes de soutien

- 104 000 € pour encourager une cinquantaine de projets artistiques et culturels durant l'été
- 10 000 € pour le programme culture et santé
- 29 400 € pour les maisons d'arrêt et carcérales dans le cadre de la politique interministérielle culture et justice.

Le lancement des travaux de restauration du Parc des sources de Vichy



Le parc des sources, plus ancien parc de la ville de Vichy, est un espace de jardin urbain de plus de 6,5 ha. Il relie l'opéra-palais des congrès au hall des sources. Il est entouré d'une galerie couverte (700 m de long par 5 m de large), son ossature de fonte est agrémentée d'un décor de chardons. Le parc comporte également 686 arbres qui abritent des espèces protégées. Le parc, les équipements, les constructions, les sols ont été classés au titre des Monuments historiques en 1994. En dépit de cette protection, l'état du parc s'est dégradé progressivement : état parasitaire des arbres, éclairage public inadapté, sols très abîmés.

Propriétaire de son domaine thermal depuis 2021 et désormais inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, Vichy souhaite redevenir une référence européenne dans le domaine thermal et touristique et faire du Parc des sources « une oasis urbaine ». Après une phase de concours et d'étude menées entre 2020 et 2022, le projet devrait entrer dans la phase travaux au printemps 2023. Son coût est estimé à 30 M€.

L'État agit pour rénover le Parc des sources de Vichy

Les opérations liées à la rénovation du patrimoine classé bénéficieront d'un accompagnement renforcé de l'État. Le 22 février 2022, la ville de Vichy et l'État ont signé une convention visant à définir les priorités en termes de protection, d'études, de restauration et de valorisation des patrimoines de la ville de Vichy et de déterminer les moyens budgétaires nécessaires.

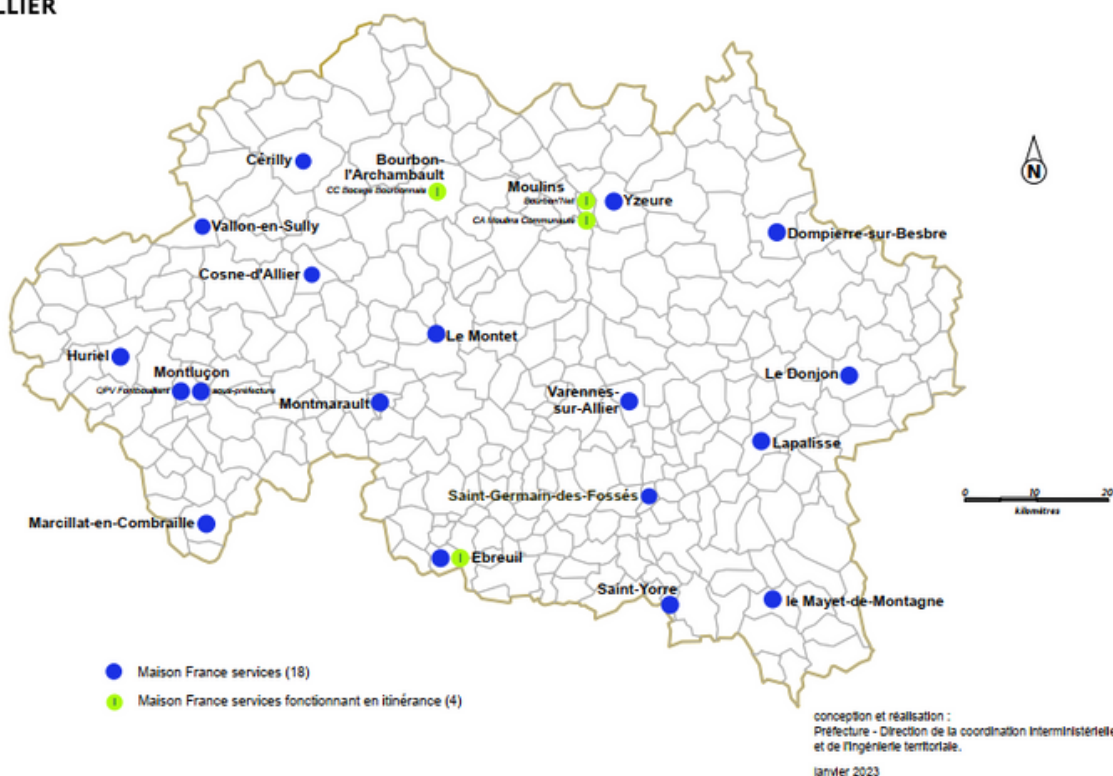
L'État engagera jusqu'à concurrence de 11,5 millions d'euros entre 2022 et 2026 sur le BOP 175 « patrimoine ». Ce financement est inscrit au Contrat Plan État Région.

3. Moderniser le service aux usagers

Suivant la logique de « l'aller-vers », l'État a renforcé le service aux usagers, dans une logique de renforcement du maillage territorial, afin de lutter contre toute carence d'accès aux services publics.

Les maisons France Services, pour servir au mieux les usagers en Allier

En 2022, 6 labellisations supplémentaires de maisons France Services ont eu lieu, portant ainsi le nombre à 22 pour le département de l'Allier (dont 4 maisons France Services en itinérance).



Les conseillers numériques, agents de la lutte contre la « fracture numérique »



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
**France
services**

Pour lutter contre la « fracture numérique », 24 conseillers numériques ont été recrutés et formés pour agir dans le département sur des missions très variées (ateliers bureautiques, aides aux usagers, actions de sensibilisation) et tous formés en début de parcours.

6 370 personnes ont été accompagnées en 2 ans par les conseillers numériques

53% des personnes accompagnées par un conseiller numérique ont plus de 60 ans

Renforcer le recueil des demandes de cartes d'identité et de passeport

Au début de l'année 2022, 18 dispositifs de recueil étaient actifs au sein des 16 mairies habilitées dans le département pour le recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports.

Dans le cadre du plan national d'urgence, mis en place à l'été 2022 par le ministre de l'intérieur, la préfecture de l'Allier a demandé l'habilitation de trois nouvelles communes (Lurcy-Lévis, Saint-Yorre et Varennes-sur-Allier), ainsi que l'attribution d'un second dispositif à la mairie de Moulins. Ces nouveaux dispositifs de recueil permettront de réduire les délais moyens de rendez-vous en mairie, actuellement autour de 60 jours.

Dématérialiser les demandes de titre de séjour

Le bureau du service des étrangers et des migrations de la préfecture est engagé dans une démarche de dématérialisation progressive des demandes de titres de séjour via le dispositif administration numérique des étrangers en France (ANEF), laquelle va imposer des modalités d'accueil différentes et une transformation substantielle des métiers.

Réorganisation du réseau et accueil des usagers de la DDFiP

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de l'Allier a achevé la réorganisation de son nouveau réseau de proximité.

En effet, en septembre, les collectivités dont les comptes étaient tenus dans les trésoreries de Lapalisse et de Cérilly ont été rattachées aux services de gestion comptable (SGC) de Vichy et Montluçon, puis au 1er janvier 2023, celles des trésoreries de Commentry et de Saint Pourçain sur Sioule vers le SGC de Montluçon et de Gannat (création).

Désormais, outre le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) proposant des offres de service en ligne très complètes et l'amélioration de son accueil téléphonique, l'accueil des usagers repose sur 4 centres des finances publiques (Yzeure, Cusset, Montluçon et Gannat) et 14 espaces France Service. Par ailleurs, au 1er septembre a été créé à Cusset, un service départemental des impôts fonciers, reprenant les attributions foncières (cadastre, valeurs locatives, etc.) des trois services des impôts des particuliers et de deux services spécialisés préexistants.

Enfin, son offre est complétée par un réseau de 105 buralistes répartis sur 53 communes qui ont encaissé en 2022, 17 476 transactions (impôts, amendes, produits locaux) pour une valeur de 1 555 667,84€.

L'accueil des usagers est au cœur des priorités de la direction générale des finances publiques.

Ainsi, depuis septembre 2022, une reconfiguration complète de l'accueil physique des usagers du centre des finances publiques de Cusset a permis de créer trois espaces : un espace d'accueil sur rendez-vous, un espace en libre service informatique avec un agent facilitateur et enfin un espace paiement. Il est opérationnel depuis septembre 2022. La même démarche sera poursuivie en 2023 sur les sites d'Yzeure, de Montluçon et de Gannat.

4. Accompagner les collectivités territoriales

Les services de l'État en Allier sont mobilisés auprès des collectivités territoriales dans une logique partenariale : soutien financier par différents instruments, conseil aux décideurs locaux, renforcement des liens avec la DDFiP. A ce titre, plusieurs exemples de programmes réalisés en partenariat entre État et collectivités territoriales seront présentés.

Accompagner les collectivités territoriales en Allier : dotations, conseil et partenariats

Le soutien de l'État aux collectivités territoriales est assuré par différents instruments

En 2022, L'État a versé 20,4 M € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) et des départements (DSID) et du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Ces subventions ont contribué pour plus du tiers (36 %) aux 56,7 M € d'investissements programmés par les collectivités territoriales bourbonnaises et leurs intercommunalités.

DETR



Cette dotation a notamment permis de les accompagner dans des opérations de construction et d'entretien de bâtiments et d'équipements (45,8 %) et plus particulièrement pour ce qui relève des locaux scolaires, périscolaires ou destinés à l'accueil des enfants (23 %). Enfin, la transition écologique à travers la rénovation thermique des bâtiments représente 9,7 % de la dotation.

DSIL



Près du quart de cette dotation (24,9 %) a été mobilisé pour des opérations concernant les bâtiments et les équipements destinés à l'accueil d'un service public, qu'il s'agisse d'acquisition, de rénovation ou de changement d'usage. Elle a également contribué à l'attractivité du territoire (26,4 %). À titre d'exemple, on peut citer la maison France services à Saint-Yorre, le projet de centre médico-psychologique à Bourbon-l'Archambault ou la maison de santé pluridisciplinaire à Varennes-sur-Allier.

DSID



Elle a permis au Département de poursuivre l'entretien des ouvrages d'art de son réseau routier avec la réfection de 6 ponts. Des travaux de restructuration et d'accessibilité ont également été réalisés dans deux collèges, le premier à Bourbon-l'Archambault et le second à Moulins, ainsi qu'au campus universitaire de Moulins.

FNADT



Il a contribué à l'apport d'ingénierie publique auprès des collectivités territoriales et de leurs intercommunalités. Il a notamment permis de financer en partie les postes de chefs de projets « petites villes de demain » et « contrats territoriaux de relance et de transition écologique » ainsi que des volontaires territoriaux en administration pour un montant d'environ 326 000 €.

2022 est aussi l'année de signature des 7 contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Dans le cadre de ce nouveau dispositif contractuel, l'État a mobilisé 56 % du montant de la DETR et 91 % de celui de la DSIL pour les opérations en relevant.

Conseiller les collectivités territoriales, une mission de service public

Le développement de l'activité de conseil s'est confirmé en 2022, traduisant notamment le souci manifesté par les élus de sécuriser leurs actes sur le plan juridique. Cette évolution a notamment été perceptible sur quelques dossiers structurants des collectivités territoriales (cuisine centrale d'Yzeure, agence départementale d'attractivité) pour lesquels les exécutifs ont sollicité de la part de l'État des analyses juridiques préalables au lancement de projets souvent déjà très avancés. La même démarche s'est appliquée sur les délibérations budgétaires des collectivités ainsi que sur le décryptage des dotations allouées par l'État. Le vote en déséquilibre de budgets communaux a toutefois entraîné 6 saisines de la chambre régionale des comptes.

Des conventions de partenariat signées avec la DDFiP

Convention DDFiP/ATDA	Convention DDFiP/ADM
<p>Une convention de partenariat a été signée entre la DDFiP de l'Allier et l'agence technique départementale de l'Allier (ATDA) le 12 janvier 2022, pour l'organisation de formations conjointes proposées aux élus et aux agents des collectivités. Ces formations sont également labellisées par le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). 13 formations ont été dispensées en 2022 sur des aspects réglementaires et les outils, avec un taux de satisfaction des participants de 90 %.</p>	<p>Une convention de partenariat entre la DDFiP de l'Allier et l'association des maires de l'Allier, a été signée le 27 septembre 2022, pour 3 ans. Son objectif : améliorer la communication entre services, fluidifier leurs échanges et accompagner les secrétaires de mairie et les élus locaux dans leurs activités budgétaires, financières et comptables.</p>

Cette logique partenariale entre État et collectivités territoriales fait écho par l'accueil à Vichy du congrès national de l'Association française des régions de France



Les 14 et 15 septembre 2022, Vichy accueillait le 18ème congrès national de l'Association française des régions de France. Madame Elisabeth BORNE, Première ministre a clôturé les deux journées de travail organisées autour d'une table ronde dédiée à la « Souveraineté : les régions en première ligne » et de séquences thématiques.

Plusieurs projets et programmes illustrent la logique partenariale unissant État et collectivités territoriales

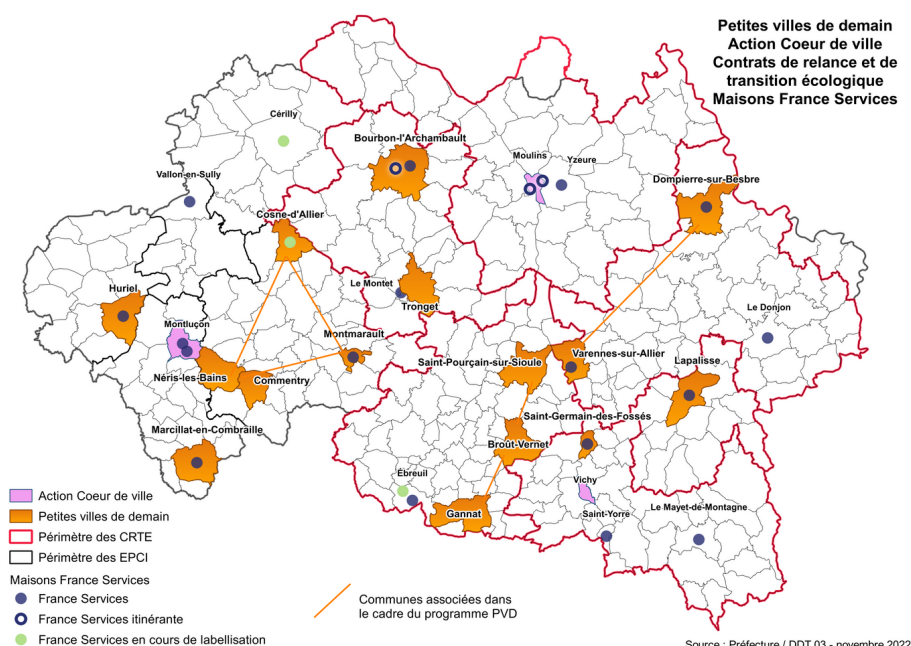
Le programme « Petites villes de demain », porté par l'ANCT et déployé par l'État

Dans l'Allier, en 2022, le programme « Petites villes de demain » (PVD) a été déployé comme l'un des instruments destinés à réduire les inégalités entre les territoires. Son objectif est d'améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et les territoires ruraux alentours et également de favoriser la transition écologique. À côté des 3 villes labellisées « Action cœur de Ville » (Montluçon, Moulins et Vichy), ce sont 15 communes bourbonnaises qui ont pu contractualiser au titre du programme PVD avec l'appui de 7 chefs de projet dédiés, cofinancés par l'État.

Le programme « Petites Villes de Demain » permettra en particulier de revitaliser les centres-bourgs grâce aux programmes d'actions intégrés dans chaque convention. On pourra citer quelques exemples de ces programmes d'actions :

- étude pré-opérationnelle de requalification de la friche de l'ancien hôpital (Bourbon l'Archambault) ;
- aménagement d'une résidence senior (Dompierre-sur-Besbre) ;
- aménagement d'une médiathèque et d'un café associatif (Huriel) ;
- requalification des entrées de ville (Lapalisse) ;
- démarche participative autour de la création d'un pôle culture jeunesse et vie association (Gannat) ;
- rénovation de la halle gourmande (Saint-Pourçain-sur-Sioule) ;
- création de nouveaux logements (Saint-Germain-des-Fossés).

L'intervention de l'ANCT peut prendre différentes formes, un accompagnement technique (mise à disposition de capacité d'ingénierie) ou financier (subvention d'étude ou de travaux).



Préoccupations locales, enjeu national : la visite de la secrétaire d'État chargée de la ruralité



Dominique Faure, secrétaire d'État chargée de la ruralité, s'est rendue dans l'Allier le vendredi 18 novembre 2022, pour rencontrer les maires ruraux réunis en assemblée à Bourbon-l'Archambault. Au menu, tous les thèmes de la ruralité : évaluation des 181 propositions de l'agenda rural des maires ruraux de France, programme « Petites villes de demain », maisons France service, volontariat territorial en administration, etc.

Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'amélioration des conditions d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Trois dossiers portés par Moulins Communauté et Vichy Communauté ont été retenus en 2022 dans le cadre des appels à projets lancés par la direction interministérielle de l'hébergement et du logement consacrés à la réhabilitation des aires d'accueil et à la création de terrains familiaux locatifs.

A noter que les aires d'accueil sont des équipements collectifs destinés à accueillir de façon temporaire, de quelques jours à plusieurs mois, des gens du voyage dont l'habitat traditionnel est la caravane, alors que les terrains familiaux locatifs visent à répondre aux attentes des familles qui souhaitent disposer d'un ancrage territorial sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année. À la différence d'une aire d'accueil, le terrain familial locatif dispose d'une pièce de séjour et les familles sont locataires.

Collectivités	Équipement	Coût HT	Subvention État
Moulins communauté	Aire d'accueil d'Yzeure (20 places de caravanes)	917 000 €	128 000 €
	Aire d'accueil des Moulins (30 places de caravanes)	417 000 €	192 000 €
Vichy Communauté	4 terrains familiaux locatifs à Bellerive-sur-Allier	525 000 €	168 000 €

3

L'ÉTAT AGIT POUR L'ÉCONOMIE



1. Soutien à l'activité économique

Soutenir l'activité économique en Allier, c'est suivre les entreprises en difficultés, atténuer les effets de l'inflation sur l'activité économique, et apporter un soutien particulier à la profession agricole, centrale dans un département rural comme le nôtre.

Assurer le suivi des entreprises en difficulté, une mission de service public

Le suivi des entreprises est assuré par deux assemblées :

La Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)

Présidée par le directeur départemental des finances publiques, elle est composée de membres permanents (URSSAF, Banque de France), auprès de laquelle toutes les entreprises, sans critère de taille, peuvent solliciter un délai de paiement regroupant leurs dettes fiscales et sociales.

Le Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI)

Présidée par la préfète, c'est une structure locale ayant vocation à accueillir et à orienter les entreprises qui rencontrent des problèmes de financement.

Et deux dispositifs :

Le dispositif « Signaux faibles » de la DDFiP

Ce dispositif utilise l'intelligence artificielle pour détecter les entreprises (de plus de 10 personnes) fragiles avec un risque de défaillance à 18 mois, par la mise en commun de données d'origines diverses (financières, d'emploi, cotisations sociales) permettant de dessiner le profil statistique de ces entreprises.

Le portail « Place des entreprises »

Ce portail public permet de mettre en relation les entreprises qui le souhaitent avec un ensemble de conseillers issus de 40 partenaires publics et parapublics susceptibles de les accompagner dans leurs difficultés ou questionnements au quotidien.

Le suivi des entreprises en 2022

7 réunions de la CCSF

11 entreprises suivies par le CODEFI

8 plans d'étalement pour un montant de 1 141 760,04 €

22 dossiers étudiés par le CODEFI dans le cadre du dispositif "Signaux faibles"

2 réunions du CODEFI

11 demandes d'aide déposées sur le portail "Place des entreprises", dont 5 prises en charge par le service action économique de la DDFiP

Soutien à la profession agricole

Dans l'Allier, le secteur de l'agriculture emploie plus de 4 % de la population active, soit presque le double de la moyenne nationale. Parmi les 4 356 exploitations agricoles recensées en 2020, près de 4 000 sollicitent les aides de la politique agricole commune (PAC), qui représentent près de 160 M€ de subventions annuelles dans le département.

Sur le plan économique, la conjoncture a été marquée par l'inflation sur les moyens de production (énergie, engrais, aliments pour animaux, paille, etc.). Des aides spécifiques ont été mises en œuvre par l'État pour faire face à la conjoncture, ciblant certaines filières ou certains territoires impactés par les aléas climatiques (montant d'aides de 3,3 M€ pour la filière porcine et l'aide à l'alimentation).

2. Lutter contre l'inflation

Le décret n° 2022-967 du 1er juillet 2022 modifié institue une aide spécifique en faveur des entreprises grandes consommatrices d'énergie qui sont particulièrement affectées par les conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine en raison de la hausse des coûts d'approvisionnement du gaz naturel ou d'électricité.

Sont éligibles à cette aide pour une ou plusieurs périodes (mars-avril-mai 2022, juin-juillet-août 2022, septembre-octobre 2022, novembre-décembre 2022) les entreprises ou les associations qui remplissent certaines conditions variables d'une période à une autre.

D'autres mesures ont été mises en place dans le cadre du plan de résilience en 2022 :

- Baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) à son minimum permis par le droit européen (0,5 €/MWh) pour toutes les entreprises consommatrices d'énergie ;
- Bouclier tarifaire pour toutes les entreprises de moins de 10 salariés avec un compteur inférieur à 36Kva bénéficiant du tarif réglementé de vente d'électricité (hausse plafonnée à 4% en 2022) ;
- Relèvement exceptionnel du volume d'électricité vendu à un prix réglementé (mécanisme d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique, dit ARENH).

3. Favoriser l'emploi

Les services de l'État sont pleinement mobilisés pour assurer un service public de l'emploi dans l'Allier, mais également pour lutter contre les difficultés de recrutement de certains métiers, et réduire le chômage des jeunes et des personnes en situation de chômage de longue durée.

Le service public de l'emploi

A la suite à l'instruction du 25 octobre 2021 relative à la mobilisation nationale en faveur de la réduction des tensions de recrutement, le service public de l'emploi départemental (SPED) s'est mobilisé pour élaborer un plan d'action, décliné sur chacun des trois arrondissements de l'Allier.

Après un premier SPED de lancement de la démarche en décembre 2021, les SPED des 19 janvier, 16 février et 22 septembre 2022 ont été consacrés à l'élaboration et au suivi des feuilles de route relatives aux métiers en tension.

Plusieurs actions ont ainsi été mises en place : création d'une plateforme de mise en relation et d'accompagnement des salariés en insertion ou ayant bénéficié des clauses en fin de contrat sur le chantier de la RCEA, installation d'une plate-forme de mobilité solidaire en mai 2022, déploiement de l'expérimentation REVA sur le département (VAE simplifiée), réflexion avec les entreprises du secteur agro-alimentaire sur une meilleure valorisation de leur métier, action de promotion des métiers du service à la personne sur le bassin de Vichy, etc.

Un objectif de plein-emploi à tous les niveaux



En octobre 2022, le Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, M. Olivier Dussopt, s'est rendu dans l'Allier, pour visiter entreprises et services de l'État œuvrant en faveur de l'emploi dans le département de l'Allier. Il a renouvelé l'engagement des services de l'État en faveur du plein-emploi.

Favoriser l'emploi des demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) avec le parcours de remobilisation

2 436 DETLD (demandeurs d'emploi inactifs depuis plus de deux ans) ont participé à une session de remobilisation qui comprend des séquences collectives et des temps de réflexion individuelle et ont entamé ainsi un parcours de remobilisation avec un conseiller Pôle emploi.

Favoriser l'emploi des jeunes

Le contrat d'engagement jeune

Mis en place le 1er mars 2022, le contrat d'engagement jeune (CEJ) a succédé au dispositif de la Garantie Jeune et a repensé l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans (29 ans pour les jeunes en situation de handicap) vers une logique de droits et devoirs. Ce dispositif est porté par Pôle Emploi et les Missions locales.

A la signature de leurs contrats, les jeunes bénéficient :

- d'une allocation en contrepartie de leur engagement pouvant aller jusqu'à 520 € par mois selon leurs ressources ;
- d'un accompagnement par un conseiller qui le suit tout le long de son parcours ;
- et d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différentes activités.

Dans l'Allier, 1 313 contrats d'engagement jeune ont été signés sur l'année 2022.

Le contrat d'engagement jeune - jeune en rupture (CEJ-JR)

Afin de mieux repérer, remobiliser et accompagner les jeunes particulièrement éloignés de l'emploi et des institutions (jeunes en rupture), le projet « Cap CEJ Allier » a été retenu dans le cadre d'un appel à projet régional porté par un consortium regroupant l'association SAGESS, la ligue de l'enseignement 03, l'ANEF63 et la plateforme mobilité 03. Ce projet a démarré en décembre 2022 pour une durée de 18 mois. Il prévoit le repérage de 225 jeunes et l'entrée en CEJ de 180 jeunes co-accompagnés.

Mobilisation contre les difficultés de recrutement

Le délégué à l'accompagnement des reconversions professionnelles

En janvier 2022, le nouveau réseau des délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles a été installé. Au niveau départemental et régional, ce réseau a pour missions d'aider les entreprises à mobiliser les dispositifs qui leur permettront d'anticiper leurs besoins, de former ou de reconvertir leurs salariés, mais également de faire intervenir tout acteur pertinent afin de préserver les emplois et les compétences dans les territoires.

Les secteurs d'activités majoritairement concernés par les problèmes de recrutement sont le bâtiment, l'industrie, le transport et la logistique et les métiers du grand âge et de l'autonomie.

Mise en œuvre d'actions sur les trois bassins du département

Sur le bassin montluçonnais

« Lumière sur l'industrie », qui a pour objectif de promouvoir l'activité économique industrielle en créant du lien entre des entreprises, les scolaires et les demandeurs d'emploi et en travaillant sur la marque employeur industrie ;

Sur le bassin vichyssois

Le secteur de la maroquinerie de luxe a un besoin de recrutement récurrent. Les différents maroquiniers ont fait remonter un besoin de préformation au premier geste des ouvriers maroquiniers. La Chambre de Commerce et d'Industrie Allier, porteuse d'un CFA, étudie la possibilité de proposer cette formation aux entreprises et d'y intégrer un Certificat de Qualification Professionnelle spécifique en lien avec la DDETSPP ;

Sur le bassin moulinois

NEXTER, fabricant de véhicules blindés pour l'Armée de terre, installe via son sous-traitant GEODIS, un vaste entrepôt logistique au Logiparc à Montbeugny. Une cinquantaine d'embauches sont prévues au démarrage et environ cent cinquante sur trois ans. Associée à Moulins Communauté, la DDETSPP a mis en place un guichet unique « recrutement » et organisé des réunions d'information collective en vue d'une préformation aux métiers de la logistique et d'une formation qualifiante des personnes éloignées de l'emploi.

Au niveau départemental

Dans le cadre des métiers du grand âge, de l'autonomie et du médico-social, une cellule opérationnelle, co-animée par Pôle emploi, l'agence régionale de santé (ARS) et la DDETSPP a été mise en place afin de faire face aux difficultés de recrutement dans ces métiers. Cette cellule s'est également enrichie de la participation des organismes de formation afin de faire un état des lieux des formations possibles et disponibles dans l'Allier. Elle a aussi permis, en juin, l'organisation d'actions dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du département (information collective, visite de l'établissement et mini entretiens).



Renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement

A la rentrée 2022, le département scolarisait 26 414 élèves dans 341 écoles publiques (23 921 élèves) et 11 écoles privées sous contrat (2 493 élèves). Le contexte est marqué par une baisse démographique continue depuis 10 années, avec des projections d'accélération : l'école a connu une baisse de 1 500 élèves sur les six dernières années, et une baisse équivalente devrait être constatée sur les trois prochaines années. Enrayer cette dynamique, c'est également revaloriser le rôle des enseignants, afin de renforcer l'attractivité du système éducatif en Allier.

Le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) est une formation unique qui conduira à renforcer l'attractivité professionnelle du département de l'Allier. Implantée au lycée Jean Monnet à Yzeure à la rentrée 2022, cette formation universitaire accueille une cohorte de 35 étudiants qui préparent une licence « sciences de l'éducation » en vue d'entrer dans les métiers de l'éducation et notamment le professorat des écoles, qui les conduira enfin à débiter et à construire leur carrière sur notre territoire.

Glossaire

- ADM : association des maires et des présidents d'intercommunalités de l'Allier ;
- ANCT : agence nationale de cohésion des territoires ;
- ANEF : administration numérique des étrangers en France ;
- ARENH : accès régulé à l'électricité nucléaire historique ;
- ARS : agence régionale de santé ;
- ATDA : agence technique départementale de l'Allier ;
- BPT : bénéficiaire de la protection temporaire ;
- CCRF : de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- CEJ : contrat d'engagement jeune ;
- CEJ-JR : contrat d'engagement jeune-jeune en rupture ;
- CCSF : Commission des Chefs de Services Financiers ;
- CNCS : Centre national du costume et de la scène ;
- CODEFI : Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises ;
- CRTE : contrat territorial de relance et de transition écologique ;
- DARP : délégué à l'accompagnement des reconversions professionnelles ;
- DDETSPP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- DDFE : délégation aux droits des femmes et à l'égalité ;
- DDFiP : direction départementale des finances publiques ;
- DELTD : demandeurs d'emploi de très longue durée ;
- DILCRAH : délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT ;
- DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux ;
- DSID : dotation de soutien à l'investissement des départements ;
- DSIL : dotation de soutien à l'investissement local ;
- DRAC : direction régionale des affaires culturelles ;
- DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- EHPAD : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- EPCI : établissement public et de coopération intercommunale ;
- ERP : établissement recevant du public ;
- FIDPR : fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- FNADT : fonds national d'aménagement et de développement du territoire ;
- ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement ;
- IRAS : infractions relatives à l'activité des services ;
- MILDECA : mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives ;
- MPF : Maison de Protection des Familles ;
- PDASR : plan départemental d'actions de sécurité routière ;
- PPPE : parcours préparatoire au professorat des écoles ;
- PVD : Petites villes de demain ;
- SNU : Service national universel.

